

**LE PRESIDENT**



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Date & Lieu** : 21 Janvier 2020 au siège du CCM-CI  
**Heure de début** : 14 h 34 mn **Heure de Fin** : 17 h 35 mn  
**Présence Effective** : 32 Personnes  
**Président de Séance** : Dr. AMETHIER Solange

**Quorum : 14/25**

Nombre de Personne du Secteur Public :	4
Nombre de Personne du Secteur Privé :	3
Nombre de Personne de la Société Civile :	7
Nombre de Personne des PR :	4
Nombre de Personnes des Populations Clés :	1
Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux / Observateurs:	3
Equipe Pays du Fonds Mondial :	0
LFA :	0
Personnel Secrétariat Permanent CCM-CI :	6
Autres membres du CCM-CI (suppléants – Invités) :	3

**Préambule :**

Après la vérification et la notification de l'atteinte du quorum annoncé à 14/25 par le Secrétaire permanent, Madame la Présidente du CCM, a remercié toute l'assistance pour sa présence et fait noter que l'AG pouvait se tenir et délibérer normalement.

Elle a précisé que cette Assemblée Générale avait pour objet principal de préparer la réunion du dialogue pays qui est prévue le jeudi 23 janvier à la CGECI. Au cours de cette AG, les PRs échangeront sur les GAPs en financement, les stratégies utilisées dans la lutte et les difficultés observées.

Après son mot d'ouverture, le secrétaire permanent a rappelé l'ordre du jour de la rencontre énuméré ci-dessous

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Présentation de l'ordre du jour de l'AGE
- 2- Adoption du PV de l'AG du 18 Décembre 2019
- 3- Gestion du conflit d'intérêt
- 4- Partage des informations
- 5- Présentation de l'allocation octroyée à la Côte d'Ivoire par le Fonds mondial pour le cycle 2021 – 2023
- 6- Présentation des PSN et besoins en financement par les programmes nationaux
- 7- Adoption de la répartition de l'allocation par pathologie
- 8- Adoption de la proportion de financement à allouer au Renforcement du Système de Santé (RSS)
- 9- Présentation des résultats de l'Évaluation du Secrétariat Permanent avant transmission au Fonds
- 10- Divers

Cet ordre du jour proposé à l'assistance n'a pas connu d'amendement. Il a donc été adopté à l'unanimité.

### **1- Gestion des cas de conflit d'intérêt**

Suite à l'interpellation de Dr SHABANI Nicole (PEPFAR), au nom de tous les partenaires, aucun cas de conflit d'intérêt n'a été déclaré conformément à l'ordre du jour de la rencontre.

### **2- Informations**

Dr AMETHIER Solange, Présidente du CCM Côte d'Ivoire a partagé avec les membres du CCM-CI les informations sur les activités exécutées depuis le début du mois de janvier 2020 et les activités à venir :

Il s'agit des réunions statutaires qui ont pu se tenir, des différentes activités à l'endroit des membres du CCM-CI, des membres du Comité de suivi stratégique et du Secrétariat Permanent puis des appuis techniques.

Sur ce point, aucune question n'a été enregistrée

### **3- Communication sur l'allocation octroyée à la Côte d'Ivoire pour le cycle 2021-2023**

Comme déjà communiqué au cours de l'AGE de janvier 2020, Dr. AMETHIER, Présidente du CCM-CI a présenté à titre de rappel le résumé de la lettre d'allocation transmise par le Fonds mondial.

Elle a souligné que la répartition des montants est fonction de certains critères que sont :

- La charge de la morbidité de la maladie dans le pays
- Le niveau de revenu du pays
- Le taux d'absorption des précédentes subventions
- Le respect des engagements du co-financement (volonté de payer)

Ainsi pour le cycle 2021-2023, c'est une enveloppe globale de la somme allouée de 231 483 474 Euros soit 151 843 205 155 FCFA qui a été octroyée à la Côte d'Ivoire. Le Fonds mondial propose la répartition suivante entre les différentes pathologies :

- Paludisme : 132 001 467 Euros soit 86 587 286 289 FCFA
- Sida : 82 503 708 Euros soit 54 118 884 789 FCFA

- Tuberculose : 16 978 299 Euros soit 11 137 034 077 FCFA

En comparaison au précédent cycle le montant octroyé a connu une augmentation de 22%. Le tableau ci-dessous présente la proportion d'augmentation pour chaque pathologie.

Composante admissible	Subventions 2018 -2020 (Euro)	Subventions 2021 - 2023 (Euro)	Ecart	%
Paludisme	111 117 115	132 001 467	+20 884 352	<b>+19%</b>
Tuberculose	12 405 185	16 978 299	+4 573 114	<b>+37%</b>
VIH / Sida	66 042 412	82 503 708	+16 461 296	<b>+25%</b>
Total	189 564 712	231 483 474	+41 918 762	<b>+22%</b>

En plus de la somme allouée, le pays bénéficie de « **Fonds Catalytiques** » de 1 994 630 Euros soit 1 308 391 511 FCFA, destinés à renforcer l'impact des ripostes aux maladies en s'appuyant sur les sommes allouées aux pays. Ainsi cette somme devra permettre d'adresser l'une des questions transversales et essentielles qu'est « Les Droits Humains »

Elle a rappelé que le CCM doit se prononcer sur cette proposition de répartition de l'allocation entre les différents programmes selon les besoins prioritaires tout en intégrant les orientations du Fonds mondial qui prennent en compte une approche intégrée des trois maladies, des investissements en faveur des systèmes de santé résilients et pérennes.

En règle générale, le Fonds mondial encourage le CCM à allouer une partie de ce montant au Renforcement du Système de Santé (RSS) à hauteur de 10% au moins du montant global du montant octroyé soit:

- En incluant des activités RSS dans une subvention maladie déjà existante ou à venir
- En créant une subvention spécifique RSS

Le CCM doit indiquer l'allocation totale RSS dans sa proposition de répartition et peut aussi prétendre à un financement au-delà de la somme allouée.

Dans les échanges qui ont suivi la présentation, les membres ont souhaité pour leurs propres gouvernes en savoir un peu plus sur la méthodologie de calcul des différentes allocations et les critères déterminants pour fixer le montant des subventions pathologie.

A la suite des discussions et pour répondre à la question de maintenir ou pas la répartition des subventions transmise par le FM un vote a été initié. Le vote a donné les résultats suivants :

- 13votants sur 14 ont voté pour le maintien de la proposition de la répartition du Fonds mondial ;
- 1 votant a opté pour un réajustement des montants en augmentant la subvention tuberculose

L'assemblée générale a donc entérinée le maintien de la proposition de la répartition du Fonds mondial telle que transmise.

RECOMMANDATION

Le CCM-Côte d'Ivoire a voté à la majorité des membres présents pour le maintien de la répartition telle que proposée par le Fonds mondial pour les trois pathologies

#### **4- Présentation des PSNs et besoins en financement par les programmes nationaux**

##### **THEMATIQUE TUBERCULOSE**

Le Directeur Coordonnateur du Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT) a fait une présentation intitulée PSN 2021-2025 Enjeux, Axes, Financement.

Du contexte, on retient qu'en 2015 la Côte d'Ivoire s'est dotée de son quatrième plan stratégique national de lutte contre la tuberculose 2016-2020, qui prendra fin le 31 décembre 2018. La Revue à mi-parcours et les évaluations ont montré des avancées mais aussi des défis à relever. Pour se faire le pays à travers le PNLT se propose de rédiger un nouveau plan robuste 2021-2025 pour atteindre les cibles visant à l'élimination de la maladie

Des résultats du NFM2, on note une amélioration constante du succès du traitement avec diminution des perdus de vue mais la persistance du taux de décès qui reste élevé.

La revue de la mise en œuvre du PSN 2016-2020 a également mis en évidence des insuffisances parmi lesquelles :

- L'insuffisance d'implication des agents de santé en charge des consultations générales avec un Algorithme du GeneXpert très restrictif
- Une insuffisance dans la prise en charge des co-morbidités par les prestataires
- Insuffisance de prise en compte du genre et des droits humains dans la LAT...

Pour y faire face, le PSN 2021-2025 se veut très ambitieux et robuste avec pour « Vision: » Une Côte d'Ivoire sans tuberculose : zéro décès, zéro morbidité et zéro souffrance dus à la tuberculose à l'horizon 2035 et pour « But » un taux de mortalité liée à la tuberculose est réduit de 50 % à l'horizon 2025 par rapport à l'année 2015.

Cela passe par méthodologie de priorisation bien menée, des axes stratégiques qui permettent d'adresser les défis et les insuffisances les plus pertinentes dans la lutte

Les échanges qui ont suivis ont permis de noter une avancée notable dans l'élaboration du PSN 2021-2025 dans un contexte où l'allocation annoncée par le Fonds mondial pour couvrir les besoins de financement est jugée insuffisante.

##### **THEMATIQUE PALUDISME**

Le Directeur Coordonnateur du Programme National de Lutte contre le Paludisme, Dr Tanoh Méa Antoine, a présenté la situation globale de la mise en œuvre du PSN, 73% d'activités réalisées en 3 ans.

Il a été financé par trois bailleurs (Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, President's Malaria Initiative (PMI) et l'Etat de Côte d'Ivoire). Des difficultés ont été rencontrées dans l'exécution du budget. On observe que 66% de taux d'absorption des fonds mobilisés.

Des acquis ont été notés : l'augmentation de l'utilisation de la troisième dose de la Sulfadoxine Pyriméthamine (SP3) chez la femme enceinte, témoin de l'appui important du PR communautaire Save The Children pour la recherche active des femmes enceintes. Des problèmes dans la gestion des données avec une insuffisance de leur qualité. Des défis restent à relever au niveau des décès liés au paludisme, la gestion des médicaments et intrants de lutte

contre le paludisme, le taux d'utilisation des moustiquaires à 60% l'objectif étant d'atteindre 80%. L'une des innovations est la mise en place du comité national multisectorielle de lutte anti vectorielle comprenant plusieurs ministères.

Des échanges l'on peut noter :

- la Résistance aux insecticides qui a nécessité l'Elaboration d'un document avec l'appui de l'OMS et la stratification de la distribution des moustiquaires pour faire face à la résistance
- L'Insécurité des médicaments

#### THEMATIQUE VIH : Pas d'intervention.

Pour répondre aux besoins en financement par rapport à l'allocation par pathologie, l'AG a procédé à un vote pour le maintien ou non des répartitions telles que communiqué par Le FM. A l'issu du vote, l'AG a préconisé la répartition telle que proposée par le FM.

#### RECOMMANDATIONS

- Conservation des allocations par pathologie tel que proposé par le Fonds mondial

#### 5- RSS

Ce point a été abordé par la Présentation faite par le premier Vice-Président du CCM Côte d'Ivoire, Dr Charles BOGUIFO. Elle avait pour objectif de constituer la somme allouée à la composante du Renforcement du système de santé. Cette présentation proposait une série d'options soumises au vote des membres du CCM-CI (Cf Tableau)

SUBVENTIONS	Montant (Euro)	OPTION 1		OPTION 2		OPTION 3	
		Montant à allouer au RSS	Pourcentage (%)	Montant à allouer au RSS	Pourcentage (%)	Montant à allouer au RSS	Pourcentage (%)
PALUDISME	132 001 467	17 160 190,71	13%	19 800 220,05	15%	19 800 220,05	15%
VIH	82 503 708	5 988 156,69	7,20%	3 348 127,35	0,04	4 950 222,48	6%
TUBERCULOSE	16 978 299	0	0	0	0	0	0
TOTAL	231 483 474	23 148 347,40	10% Allocation totale	23 148 347,40	10% Allocation Totale	24 750 442,53	10, 69% de l'allocation totale

Le vote a été précédé d'échange qui permet de noter les points ci-dessous

- Retrait du PEPFAR dans certaines zones, nécessité de tenir compte de ce fait pour définir la contribution du VIH dans le RSS.
- Prendre en compte et exploiter le contenu du « **Dossier d'Investissement** » produit à l'issue du dialogue national sur le financement de la santé.

Sur cette base, le vote a été organisé et a notifié les résultats suivants par option :

11 personnes sur 14 ont voté pour le choix de l'option 2

Pour rappel l'option 2 propose pour la somme allouée au RSS, 15% du montant alloué au Paludisme et 4% du montant alloué au VIH soit 23 148 347 d'Euros

#### RECOMMANDATIONS

Impliquer les structures communautaires et les partenaires techniques et financiers dans l'élaboration de cette demande de financement pour avoir le meilleur impact possible

#### 6- Présentation des Résultats de l'évaluation du secrétariat permanent

Faisant le point de cette évaluation 11 évaluations ont été reçues sur 50 attendues. La Présidente a rappelé le risque de réduction du financement encouru par le CCM-CI suite à la non transmission au Fonds mondial des résultats de l'évaluation du Secrétariat permanent par les membres de l'assemblée générale. Elle a exhorté les uns et les autres à transmettre les différentes évaluations en précisant un délai de rigueur.

#### RECOMMANDATION

Procéder le plus rapidement possible au remplissage du formulaire d'évaluation

#### Divers

Aucun point de divers n'a été enregistré.

Madame la Présidente du CCM-CI a donc remercié tous les membres présents et leur a souhaité un bon retour.

Rédigé le : 29 janvier 2020

Validé par l'AG le 18 Mars 2020

**Dr. AMETHIER Solange**

